

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU 6 DECEMBRE 2022**

L'an deux mil vingt deux, le six décembre à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

<p>Réf : TS/MBM</p> <p>Effectif légal du conseil municipal : 29 Nombre de conseillers en exercice : 29</p> <p>Présents : 22 Pouvoirs : 7 Absent : 0</p> <p>Date de la convocation : 30 novembre 2022</p>	<p>PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, LARDON Jean-Yves, GARNIER Béatrice, MINEREAU Dominique, MOREAU Laurent, GAUTHIER Guillaume, VERDUZIER Kévin, GRIFFON Gaëlle, GOHIER Monique, BARREAU Mireille, CROC Bertrand, PIAULET Christine, ROYER Freddy, MASSONNEAU Bruno, SULLI Bruno, ROBIN Nadia, POISSON Jean-François.</p> <p>REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR : DUFFAULT Tetyana représentée par D CHALLOT DUFFAULT Laurent représenté par Yvette MUSCAT DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD VERDUZIER J-Bernard représenté par K VERDUZIER BEUGIN Valérie représentée par D BIOTTEAU GABIGNON Christophe représenté par B CROC DEBIAIS Viviane représentée par C PIAULET</p> <p>ABSENT : /</p> <p>Secrétaire de séance : Dominique CHALLOT</p>
--	--

DELIBÉRATION N°155

RAPPORTEUR : Dominique CHALLOT

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET MARMOURE

Par délibération du 18 octobre 2022, le conseil municipal a approuvé le versement d'une indemnisation pour imprévision de 5 031,40 € HT à l'entreprise Colas pour les travaux du lot 1 de la ZAC de la Marmoure.

Les crédits budgétaires n'étant pas prévus au budget primitif, il convient de transférer une part des crédits des travaux (article 605) à l'article des indemnités (6718).

DM 1- BUDGET ZAC DE LA MARMOURE			
Dépenses de fonctionnement			
Chapitre	article	Fonction	Montant
011	605	0	-10 000,00
67	6718	0	10 000,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve** la décision modificative ci-dessus sur le budget Marmoure,
- charge** M le Maire de son exécution.

VOTE

UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance



Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
le

15 DEC. 2022

